



La Société d'Études Ornithologiques de La Réunion recrute un(e)

Juriste en droit de l'environnement - Pollution lumineuse

CDD de 9 mois à temps partiel (24 h / semaine) à partir de fin 2023

Présentation de la structure :

La Société d'Études Ornithologiques de La Réunion est une association à but non lucratif, de type Loi 1901. Créée en 1997, elle compte entre 250 et 400 adhérents selon les années.

Elle a pour but de : promouvoir les connaissances en ornithologie, favoriser la conservation de l'avifaune indigène de la Réunion et de ses habitats, sensibiliser le public à la protection de l'environnement dont les oiseaux sont une composante essentielle, et être l'interlocuteur privilégié des aménageurs et des gestionnaires du milieu naturel pour toutes les questions relatives à l'avifaune.

Afin d'atteindre ces objectifs, la SEOR emploie une vingtaine de salariés qui se répartissent en 5 pôles d'activités : le sauvetage des oiseaux en détresse, l'éducation à l'environnement, les études pour la conservation des oiseaux, la gestion d'espaces naturels ainsi que la vie associative.

Depuis 2002, la SEOR est une association agréée « Association de Protection de l'Environnement » par la Préfecture. A ce titre, elle siège dans de nombreux Comités, Conseils et Commissions destinés à coordonner l'action locale en matière de biodiversité et de gestion des espaces naturels. Elle peut également se constituer partie civile en cas de préjudice causé à l'environnement.

Contexte général :

La Réunion compte 4 espèces nicheuses de la famille des Procellariidés, toutes protégées par l'arrêté ministériel du 17 février 1989 : le Pétrel de Barau (*Pterodroma barau*, endémique, EN), le Pétrel noir de Bourbon (*Pseudobulweria aterrima*, endémique, CR), le Puffin tropical (*Puffinus bailloni*, indigène, LC) et le Puffin du Pacifique (*Ardea pacifica*, indigène, LC). Ces 4 espèces font face à de multiples menaces, notamment la pollution lumineuse qui provoque l'échouage de milliers d'individus chaque année. Ce phénomène touche en majorité les juvéniles lors de leur premier envol pour rejoindre l'océan, qui a lieu de nuit. Suivant instinctivement par la lumière de la lune se reflétant sur l'océan, ils sont attirés par les éclairages artificiels et s'échouent au sol, où ils n'ont aucune chance de survie sans action de sauvetage. Actuellement, entre 2500 et 3000 individus sont ainsi trouvés échoués chaque année.

La SEOR met en œuvre depuis sa création en 1997 une action de sauvetage des Pétrels et Puffins échoués trouvés par la population. La pollution lumineuse ayant considérablement augmenté depuis, un nombre croissant d'individus ont été pris en charge chaque année. Au total, plus de 44 000 Pétrels et Puffins échoués ont ainsi été pris en charge par la SEOR à ce jour. Si l'augmentation de la pollution lumineuse n'est pas enrayée, le phénomène devrait continuer à s'amplifier : les estimations indiquent ainsi que plus de 85 000 Puffins et Pétrels devraient être trouvés échoués au cours des 25 prochaines années.

En parallèle de son action de sauvetage, la SEOR mène de nombreuses actions de sensibilisation du grand public et d'accompagnement des gestionnaires d'éclairages pour faire diminuer la pollution lumineuse, et donc l'impact de celle-ci sur les Pétrels et Puffins. Cela aboutit à des avancées en termes de réduction temporaires (extinctions au cours de périodes sensibles) ou bien pérennes (rénovation de parcs d'éclairages de manière à réduire les nuisances lumineuses) de la pollution lumineuse.

Si ces actions de sensibilisation et accompagnement portent parfois leurs fruits, certains acteurs restent malheureusement insensibles à l'impact causé par leurs éclairages sur la biodiversité. Certains refusent ainsi d'entreprendre l'extinction de leurs éclairages les plus impactants au cours des périodes sensibles, causant un impact conséquent sur certaines espèces protégées. Certains procèdent également à l'installation de nouveaux éclairages très impactants et non respectueux de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Description du poste :

Considérant le nombre croissant de ces atteintes à l'environnement, la SEOR souhaite recruter un(e) juriste afin de développer son action juridique sur le sujet de la pollution lumineuse, d'en assurer la mise en œuvre et ainsi faire respecter le droit en matière d'environnement. Le présent poste s'inscrit dans le cadre du projet POLLUM, qui vise à mettre la science participative au profit du suivi et de la réduction de la pollution lumineuse. Le projet comprend notamment un réseau bénévole de signalement de pollutions lumineuses qui fait remonter des éclairages abusifs, non respectueux des arrêtés en vigueur et/ou impactants pour la biodiversité.

Missions du / de la juriste :

- Assurer une veille réglementaire, législative et jurisprudentielle.
- Apporter assistance, analyse et expertise à l'association dans les domaines relevant du droit de l'environnement.
- Développer, mettre à jour et communiquer des outils de vulgarisation juridique en lien avec la pollution lumineuse (courriers-type, fiches techniques, guides,..).
- Assister le coordinateur du projet dans l'animation du réseau bénévole de signalement des pollutions lumineuses : recueil et analyse des signalements, échanges avec les bénévoles pour collecter les éléments nécessaires, recherche et prise de contact avec les acteurs concernés.
- Sensibiliser et informer les acteurs émettant une pollution lumineuse de leurs impacts et du cadre juridique (atteinte à des espèces protégées, respect des arrêtés concernant la pollution lumineuse).
- Porter des actions en cas d'échec de la sensibilisation des acteurs et non-respect du droit (atteinte à des espèces protégées, non-respect des arrêtés en vigueur concernant la pollution lumineuse) : Initier et suivre les dossiers et procédures juridiques en contentieux jusqu'à leur terme (rédaction de plaintes, représentation devant les juridictions, relations avec les professionnels du droit,..).
- Proposer, faire valider et mettre en œuvre les stratégies juridiques pertinentes face aux atteintes à l'environnement constatées ou à venir (démarches administratives, actions contentieuses devant les juridictions judiciaires et administratives). La/le juriste cherchera en premier lieu à obtenir l'évitement ou la réparation des atteintes à l'environnement. Il/elle contribuera également au plaidoyer pour un droit de l'environnement opérationnel et renforcé (analyse, rédaction de propositions d'arrêtés).
- Valoriser l'activité de la mission juridique auprès des membres et des associations locales et du réseau professionnel : valoriser les initiatives mises en œuvre par les acteurs suite à la médiation effectuée par le / la juriste, diffuser les éventuelles décisions de justice, rédiger des articles sur différents supports (Communiqués de presse, actu sur réseaux sociaux et site web,..).

Profil des candidat(e)s :

- Formation en droit de l'environnement de type Master 2
- Expérience professionnelle en associations appréciée
- Sensibilité à l'écologie et motivation pour s'investir dans la cause environnementale
- Bonne connaissance de la réglementation relative à l'éclairage et à la pollution lumineuse
- Connaissances souhaitées sur les enjeux de conservation des oiseaux indigènes de la Réunion, en particulier sur le risque d'échouage lié à la pollution lumineuse

Savoir-faire :

- Qualité rédactionnelle et aisance orale
- Écrits juridiques (plainte, constitution de partie civile,..)
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Capacité à travailler en équipe, en transversalité et en réseau

Savoir-être :

- Qualités relationnelles pour sensibiliser les acteurs à la problématique de la pollution lumineuse
- Rigueur, méthode et sens de l'organisation
- Esprit d'initiative et autonomie

Précisions :

- CDD de 9 mois à temps partiel (24 h / semaine), prise de poste fin 2023
- Salaire base 360 points - groupe F selon la Convention Éclat
- Travail au siège de la SEOR (Saint-André) et déplacements ponctuels sur toute l'île
- Télétravail possible (1 journée de travail au siège minimum par semaine)

Réception des candidatures jusqu'au 10 octobre 2023

Les candidatures doivent être envoyées **avec lettre de motivation et CV** à chevillonl@seor.fr

Mettre en objet "Candidature juriste pollution lumineuse"